



COMMUNE DE GOUGENHEIM

AR 2026-67163-6

Arrêté de délégation à un adjoint

Le maire de la commune de GOUGENHEIM

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026, et de l'installation de Mme Nathalie WROBEL en qualité de 2ème adjoint au maire,
Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Arrête :

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Mme Nathalie WROBEL, 2ème adjoint au maire, est déléguée à l'administration générale, aux finances communales et à la communication.

A ce titre, elle sera notamment en charge des finances, des marchés publics, des taxes, du personnel communal, de la diffusion d'information via le site Internet de la commune, du bulletin municipal ou tout autre support.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mme Nathalie WROBEL, 2ème adjoint au maire, à l'effet de signer les documents et courriers consignés à l'article 1. Il s'agit de tous les documents à caractère financier (marchés publics, budgets, mandats, titres, bordereaux, certifications comptables) ainsi que tous les actes administratifs relatifs à la gestion du personnel communal. En outre, par cette délégation, Mme Nathalie WROBEL, 2ème adjoint au maire, pourra, d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous les documents nécessaires y compris comptables.

Article 3 : Le Maire de la commune de Gougenheim et le Service de Gestion Comptable de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 067-216701631-20260321-AR2026671636-AR

Fait à Gougenheim, le 21/03/2026
Le Maire, Laurent KRIEGER



LAURENT KRIEGER
maire
30 mars 2026



Nathalie WROBEL,
adjointe au maire